



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

MW

Préavis no 44
le 29 décembre 2004

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 3'630'000.- pour des travaux de surélévation au Collège Léon-Michaud.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans sa séance du 4 décembre 2003, votre Conseil a pris connaissance de l'estimation des besoins en locaux scolaires présentée dans le préavis municipal no 31/03. Il a aussi retenu le principe de la réalisation de classes supplémentaires en surélévation de l'aile "salles spéciales" (voir plan de situation annexé) du Collège Léon-Michaud et voté un crédit de fr. 190'000.- pour l'étude de cette réalisation.

Par le présent préavis, la Municipalité soumet à votre Conseil une demande de crédit d'investissement de fr. 3'630'000.- pour entreprendre lesdits travaux de surélévation au Collège Léon-Michaud afin de créer :

- 7 classes de 90 m²
- 1 salle de conférence de 180 m²
- 1 salle de conférence de 44 m².

Phase d'étude

Les mandataires (architecte, ingénieur civil, ingénieurs en chauffage, ventilation, sanitaire et électricité) ont établi le projet de surélévation qui a été mis à l'enquête publique et pour lequel un appel d'offres en entreprise globale a été lancé.

La Municipalité a accordé le permis de construire le 24 juin 2004 et elle a adjugé les travaux à l'entreprise globale Gilliéron le 19 août 2004, sous réserve de la décision de votre Conseil.

Description des travaux

La Municipalité a choisi une construction légère qui peut être réalisée rapidement et avec relativement peu de nuisances sonores sachant que l'établissement scolaire restera en fonction durant les travaux.

Maçonnerie

- démolition de la superstructure (machinerie de ventilation qui n'est plus utilisée);
- percement de la dalle de toiture pour un nouvel escalier;
- renforcements structurels de la dalle de toiture pour surélévation (les fondations avaient été dimensionnées de manière à supporter une surélévation).

Charpente métallique

- création de piliers verticaux en métal pour supporter la nouvelle toiture.

Charpente bois

- façades en structure bois isolées (100 mm);
- charpente en bois pour la toiture.

Revêtements extérieurs

- plaques étenit de 8 mm.

Fenêtres

- bois métal avec verre isolant 1.1W/m²K;
- stores extérieurs à lamelles en métal.

Toitures plates

- étanchéité traditionnelle en multicouches.

Electricité

- éclairage et prises pour nouvelles classes;
- éclairage de secours, exutoires de fumée;
- appareillage audiovisuel pour salle de conférences.

Chauffage – ventilation

- chauffage par radiateurs dans toutes les classes;

- ventilation existante supprimée et maintenue uniquement pour les locaux sanitaires ou borgnes.

Sanitaire

- appareillage et robinetterie de type courant pour les classes et les zones "W.-C.";
- postes incendie.

Cloisons

- légères de type Rigips (plâtre) entre les classes (53 DB d'isolation acoustique).

Menuiseries intérieures

- métalliques et vitrées pour les couloirs;
- portes en bois pour les classes;
- étagères pour les classes.

Revêtements de sols

- céramique pour les couloirs;
- type linoléum ou similaire pour les classes.

Plafonds

- plaques pavaroc (isolation acoustique et feu).

Parois intérieures

- revêtement de type "scandatex" peint.

Planning des travaux

Prévu initialement en automne 2004, le début des travaux a été reporté en raison de la présence d'amiante dans les faux-plafonds du collège.

Les analyses d'amiante, effectuées en septembre 2004, ont heureusement révélé un résultat sensiblement inférieur aux cotes d'alerte. La Municipalité a toutefois pris la décision d'entreprendre les travaux d'assainissement de tous les locaux du collège entre 2005 et 2006, selon le programme suivant :

- | | |
|--|----------------------|
| • Assainissement de l'aile à surélever | de mars à mai 2005 |
| • Assainissement du rez-de-chaussée | de juin à août 2005 |
| • Assainissement des étages de la tour A | d'avril à mai 2006 |
| • Assainissement des étages de la tour B | de juin à août 2006. |

Les travaux de surélévation, faisant l'objet de la présente demande de crédit, pourront être entrepris seulement après l'assainissement de l'aile concernée et seront ainsi exécutés entre juin 2005 et avril 2006.

Panneaux photovoltaïques

La surélévation du Collège Léon-Michaud présente l'opportunité de réaliser ou de compléter certaines fiches de l'Agenda 21, à savoir les actions 13.3 « Energie solaire à l'école » et 13.5 « Etude de faisabilité pour une installation photovoltaïque sur le Collège Léon-Michaud ».

L'installation de panneaux photovoltaïques s'intègre au projet de surélévation du collège, tant du point de vue architectural que technique. Sa réalisation dans le cadre des travaux de surélévation permet des économies non négligeables, (échafaudages, préparation de chantier, etc.). Cette nouvelle source de production d'énergie solaire comprend deux entités distinctes :

- 60 m² de panneaux montés sur la façade des classes spéciales;
- 110 m² de panneaux sur une partie de la toiture.

La puissance nominale installée est de 22,6 kWh, et la production totale annuelle est estimée à 23'000 kWh. L'énergie produite sera consommée par l'Etablissement secondaire Léon-Michaud ou, en cas de surplus, injectée dans le réseau yverdonnois. Le bureau mandaté pour établir le projet a estimé son coût à fr. 350'000.-.

Coût et financement

Le devis est le suivant :

Frais d'études (compte no 9545, selon préavis no 31/03)	
et honoraires d'architecte (direction architecturale)	fr. 166'800.00
travaux en entreprise globale (offre Ph. Gilliéron)	2'876'650.00
équipement de panneaux photovoltaïques	350'000.00
intérêts intercalaires	66'170.00
divers et imprévus	170'380.00
Total :	fr. 3'630'000.00

Le Canton n'accorde plus de subvention. Cette surélévation permet d'économiser fr. 200'000.- pour les travaux de réfection de la toiture initialement inscrits dans le plan décennal.

La dépense sera imputée au compte no 3546 et amortie en 30 ans au plus. Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 264'385.-, elles comprennent les frais d'intérêts variables du capital investi, fr. 70'785.-, l'amortissement, fr. 121'000.-, et les frais d'entretien, fr. 72'600.- (2 %).

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de surélévation du Collège Léon-Michaud présentés dans le présent préavis;

Article 2.- : un crédit d'investissement de fr. 3'630'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3.- : la dépense sera imputée au compte no 3546 et amortie en 30 ans au plus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire adjoint :

R. Jaquier

M. Wirz

Annexes : plans du projet

Délégués de la Municipalité : Monsieur Paul-Arthur Treyvaud
Monsieur Daniel von Siebenthal
Monsieur Charles Forestier